

<p style="text-align: center;">FICHE n°5 CONTRIBUTION C.G.T ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE - GROUPE DE TRAVAIL « ACCES AUX FINANCEMENTS »</p>

Eléments de diagnostic à intégrer dans la problématique générale

Plusieurs facteurs expliquent les difficultés de notre industrie, parmi lesquels les facteurs financiers. Ils sont nombreux.

1. La reconquête de l'industrie implique de mettre l'accent, en plus des fonctions économiques, sur les responsabilités sociales, voire sociétales. Cela suppose une vision prospective, donc dialogue et concertation. Cette vision de long terme se heurte à une pression de l'exigence de rentabilité à brève échéance, avec comme conséquences majeurs :
 - i. des taux de rentabilité nettement supérieurs au rythme d'accroissement des richesses ;
 - ii. un décalage entre l'horizon temporel de l'activité réelle et celui des capitaux financiers.

Ces contradictions éloignent l'activité productive des logiques industrielles. La crise en cours en est une manifestation.

2. Les conditions de financement des entreprises diffèrent largement selon leur taille et leur insertion dans un réseau d'entreprises, notamment au sein des groupes. Cette question est particulièrement structurelle pour les petites et moyennes entreprises.
Les difficultés de financement des PME ne se présentent pas tant au stade de leur création (pour lequel beaucoup d'efforts sont déployés) qu'aux différentes étapes de leur développement ou de leur transmission.
3. Le développement des mécanismes de marché pour répondre aux besoins de financement des entreprises ne s'est pas traduit par une baisse du coût global de financement (la somme des charges d'intérêt et des revenus de propriété distribués, notamment les dividendes versés).
Plutôt que chercher la solution du côté du développement des mécanismes de marché, il conviendrait de :
 - i. réhabiliter la mission originelle des banques, c'est-à-dire la création monétaire ;
 - ii. mobiliser plus efficacement l'épargne disponible.
4. La structuration actuelle du tissu productif autour des groupes n'est pas favorable à la reconquête industrielle :

L'expansion des groupes s'accompagne d'une forte croissance des flux de dividendes.

Les séries de la comptabilité nationale montrent à la fois une meilleure rémunération des actionnaires et une forte croissance des flux intra-groupes.

Une analyse plus fine fondée sur la distinction entre la base productive des groupes (entreprises dont les revenus proviennent pour l'essentiel des activités d'exploitation) et le pôle de contrôle (entreprise dont l'essentiel du revenu provient de produits financiers) révèle l'importance des flux vers le pôle financier.

En intégrant la dimension internationale, on constate une pression encore plus forte du pôle de contrôle sur les bases productives. Cela se traduit par une baisse de l'autofinancement de ces dernières.

Qu'il s'agisse de la valeur ajoutée, de l'emploi, de l'investissement, les groupes cotés au SBF 120 ont, pour la partie française de leur activité, une performance plus faible que pour le reste de leurs activités, la seule exception étant le versement des dividendes.

5. La sous-traitance entraîne une externalisation de toute ou partie de l'activité, essentiellement pour réduire les coûts, avec des incidences sur les dépenses dans les moyens de production, en R&D, pour le développement des capacités humaines.

En sous-traitant ses activités, le donneur d'ordre reporte une partie des coûts d'investissements requis au preneur d'ordre qui, de plus, doit assumer financements et risques associés. Le risque est d'autant plus important que les débouchés ne sont pas assurés et qu'aucun engagement de long terme ne relie le donneur d'ordre et le sous-traitant.

Une telle configuration n'est pas propice à l'expansion des capacités productives. Dans certains cas, c'est la pérennité même de l'entreprise qui est en jeu.

6. Les délais de paiement dans les transactions commerciales sont source de difficultés de trésorerie, notamment pour les PME.

Le sujet a fait l'objet de nouvelles régulations, mais le problème demeure presque entier.

7. Les exonérations sociales et fiscales n'ont pas donné des résultats à la hauteur des espérances. A titre d'exemple, le crédit impôt recherche profite davantage aux holdings et aux grands groupes notamment dans les services.

Propositions de la Cgt pour des financements propices à une reconquête industrielle

Questions liées au financement proprement dit

1. Créer un pôle financier public à partir des institutions financières dans lesquelles l'Etat a un pouvoir d'intervention

Le pôle financier public ne serait pas une « méga banque » publique ou parapublique. Il s'agit de mettre en réseaux les moyens des établissements dans lesquels l'Etat préserve une influence certaine, directement ou indirectement, l'objectif étant d'établir une cohérence et d'accroître l'efficacité de son intervention et celle de ces établissements pour atteindre, entre autres, l'objectif de la reconquête de l'industrie.

Le pôle financier public serait composé de deux types d'institutions :

- i. les établissements en tant que tels : la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignation, la Banque postale, le Crédit foncier, Dexia, Oséo, etc. ;
- ii. les institutions créées, généralement provisoirement, par l'État pour assurer des financements spécifiques : le Fonds stratégique d'investissement, la Société des participations de l'État, la Société de financement de l'économie française.

L'intervention du pôle financier public pourrait prendre trois formes principales :

- i. distribution des crédits ;
- ii. aides et garanties ;
- iii. participation au capital des entreprises en difficulté.

L'organisation du pôle financier public devrait être telle qu'elle permette d'atteindre un double objectif :

- i. assurer une coordination des actions de ses composantes sur la base des choix collectifs décidés démocratiquement ;
- ii. assurer une autonomie vis-à-vis de la puissance publique.

Cela justifie la création d'une structure d'orientation nationale avec une double mission :

- i. décider des orientations ;
- ii. suivre les résultats.

Elle serait composée de trois catégories d'acteurs :

- i. responsables des établissements en question,
- ii. élus (nationaux et locaux),
- iii. représentants de la société civile (salariés, associations...).

Des structures du même type pourraient aussi être créées au niveau régional. Il conviendrait également d'envisager des relais européens.

2. Faciliter le financement de l'investissement productif et atténuer les difficultés d'accès des PME aux crédits bancaires.

A cette fin, les solutions suivantes sont envisageables :

- i. Instaurer un mécanisme de modulation des taux d'intérêt en fonction des objectifs visés.
Les crédits consacrés à des investissements efficaces pourraient bénéficier de refinancements à des taux plus favorables de la part de l'Eurosystème ;
 - ii. Ce mécanisme pourrait être complété par l'instauration d'un système de bonification d'intérêt pris en charge par l'Etat, les collectivités voire l'Union européenne ;
 - iii. Une utilisation plus intensive de la notation de la Banque de France permettrait de mieux mesurer le risque associé aux projets.
 - iv. Par ailleurs, on pourrait redéfinir les ratios prudentiels et les moduler en fonction de l'usage des crédits.
Un tel mécanisme permettrait d'atténuer les craintes des banques pouvant les conduire à un comportement excessivement précautionneux en matière d'investissement productif. Il permettrait aussi de les inciter à davantage de prudence dans leurs placements financiers tout comme dans les crédits accordés pour réaliser des opérations de nature purement financière voire spéculative.
3. Créer un « livret d'épargne industrie ». Ce livret pourrait remplacer l'actuel livret de développement durable.
 4. Examiner, dans le cadre du Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale, la possibilité d'une affectation partielle de ces disponibilités pour faciliter l'investissement productif dans une optique territoriale.
 5. Pour éviter les dérives auxquelles peuvent conduire les activités des acteurs financiers, il importe surtout de prendre deux séries de mesures :
 - i. réguler et surveiller les pratiques des agences de notation de même que celles des fonds d'investissement, des fonds LBO et des *hedge funds*.
 - ii. mettre à plat et réguler l'offre des produits dérivés.
 6. Pour éviter les dérives auxquelles peuvent conduire les normes IFRS, il faudrait :
 - i. réinstaurer la référence aux coûts historiques ;
 - ii. ne pas évacuer l'usage du concept de valeur ajoutée dans l'analyse de l'activité des entreprises.
 7. Réduire les délais de paiement dans les transactions commerciales.

Questions liées à la fiscalité et aux incitations fiscales et sociales

8. Moduler l'impôt sur les sociétés en fonction de la politique de redistribution des bénéfices, les bénéfices réinvestis dans l'entreprise pour le développement de l'appareil productif, l'emploi, la formation et la R&D profitant d'un régime plus favorable.
9. Améliorer la lisibilité et l'efficacité du système d'incitation à l'investissement (exonérations et déductions fiscales, aides...).

Trois pistes peuvent être explorées :

- i. créer une base de données publique accessible à toutes les parties-prenantes ;
- ii. soumettre chaque mesure à une évaluation (avant et après sa mise en oeuvre) ;
- iii. procéder régulièrement à une évaluation de l'ensemble du système pour en mesurer l'efficacité et la cohérence.

En particulier, pour augmenter l'efficacité du crédit d'impôt recherche et limiter les effets d'aubaine, il est indispensable que ce mécanisme soit soumis à une évaluation rigoureuse permettant de mesurer les résultats sur la recherche et l'innovation et sur le développement des emplois scientifiques.

Pour être efficaces, ces évaluations devraient être fondées sur une logique de dialogue et de concertation impliquant l'ensemble des acteurs au niveau national tout comme à l'échelon territorial.

Questions liées au développement des PME

10. Pour aider le développement des PME, il convient de leur faciliter, en tenant compte de la dimension européenne, l'accès aux marchés publics particulièrement dans le domaine des hautes technologies et de renforcer leur accompagnement.
11. Améliorer les mécanismes de transmission des PME, qu'il s'agisse d'impliquer les salariés ou de renforcer l'accompagnement des repreneurs.

Questions liées aux relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants

12. En matière de sous-traitance (dont la connaissance statistique mérite d'être améliorée), trois pistes sont à explorer :
 - i. afin d'assurer un meilleur équilibre des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, il conviendrait, d'une part, de faciliter le regroupement des entreprises sous-traitantes, en

- particulier les petites unités, par exemple à travers des Groupements momentanés d'entreprises (GME) dans le cadre d'un marché, et, d'autre part, de créer ou de renforcer des mécanismes d'aide juridique, tant du côté des pouvoirs publics que dans le cadre des chambres consulaires ;
- ii. en matière de financement, les donneurs d'ordre pourraient proposer des garanties aux sous-traitants notamment pour obtenir des crédits bancaires ;
 - iii. le donneur d'ordre devrait participer à l'organisation et au financement des programmes de formation nécessaires pour la réalisation des commandes qu'il passe.

Questions liées aux investissements transfrontaliers

13. Compte tenu de l'impact économique et social (notamment en matière de développement équilibré du territoire) des investissements transfrontaliers, les choix de réinstallation d'unités de production françaises à l'étranger doivent donner lieu à une concertation avec les différentes parties-prenantes, parmi lesquelles les instances représentatives des salariés et les collectivités locales.

En particulier, la concertation avec les instances représentatives des salariés pourrait s'inscrire dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Il serait opportun que l'installation des sociétés non-résidentes en France soit précédée par une concertation préalable avec les acteurs locaux, en particulier dans les cas où ces investisseurs bénéficieraient d'aides publiques françaises. Il conviendrait surtout de veiller à ce que les engagements pris soient strictement respectés.